PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2025

Conseillers en exercice : 15 — *Date de convocation : 25 juillet 2025*

Conseillers présents : 10 — *Date d'affichage : 25 juillet 2025*

Conseillers votants : 10

Étaient présents : Stéphane Taillasson, Pascal Charron, Eric Vinet, Jérôme Cantalejo, Christine Panier, Bertrand Margollé, Sandrine Beltramé, Vanessa Ghÿs, Nicole Girard-Rambeau, Laurent Gouinaud

Étai(ent) absent(s) : Dominique Lucquiaud, Magali Merlière, Justine Taillasson, Nicole Figeac, Marie Gonin-Gallopin

Était excusée avec pouvoir :

A été nommée Secrétaire de séance : M. Bertrand Margollé

L'an Deux mil vingt-cinq et le trente et un du mois de juillet à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane Taillasson, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 10 juillet 2025

- Délibérations

1. Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Réactualisation de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
2. Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Autorisation pour la consultation de différents établissement bancaires

- Divers

  ✓ Divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 10 juillet 2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2025 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2025 est approuvé et signé par M. Stéphane Taillasson, Maire et Mme Christine Panier, secrétaire de ladite séance.

N° 2025 – 027 : Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Réactualisation de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération n° 2024-029b en date du 28 novembre 2024 a été prise pour faire une demande de subvention auprès du conseil départemental de la Charente-Maritime, dans le cadre des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie.

Il rappelle également que deux délibérations (n° 2025-23 et n° 2025-24) ont été adoptés le 10 juillet 2025 pour attribuer les lots du marché public correspondant à ces travaux.

A la suite des offres retenues dans le cadre de ces délibérations, le montant total hors taxes des travaux diffère de celui indiqué dans la première demande de subvention.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie, ainsi que les dépenses prévues par poste.

Il précise également que les aides financières sollicitées sont modifiées depuis la première demande.

- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) :** initialement sollicitée à hauteur de 10 % sur une base subventionnable de 32 446.07 €HT, cette aide ne pourra être obtenue, la Préfecture de la Charente-Maritime ayant informé la commune de sa non-éligibilité. Cette aide sera donc retirée du plan de financement.
- **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) :** initialement prévue à 30 % sur une base subventionnable de 281 546.91 € HT, cette aide a été revue à la baisse par les services de l'Etat. Le taux de subvention est désormais fixé à 20 % sur une base subventionnable de 351 410.83 € HT. Le plan de financement sera ajusté en conséquence.
- **Subvention du Conseil Départemental de la Charente-**Maritime : initialement prévue à hauteur de 40 % plafonnée à 180 000 € HT de travaux, le fonctionnement des subventions a été modifié depuis début 2025. La subvention potentielle est désormais de 10 % plafonnée à 100 000 € HT. Le plan de financement est donc à revoir.
- **Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Saintes :** Une participation financière est sollicitée sur le reste à charge de l'opération.

Coût estimatif hors taxes :

• Honoraires :	43 534.63 €
• Etude de sol :	1 990.00 €
• Coordinateur SPS :	3 305.00 €
• Bureau de contrôle :	4 020.00 €
• Marché public :	1 210.00 €
• Amiante :	1 730.00 €
• Réhabilitation et mise aux normes de la mairie (lots) :	295 621.20 €
Soit un coût total de :	*351 410.83 € HT*

Dans ce contexte, le nouveau plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	BASE SUBVENTIONNABLE HT	MONTANT HT
Etat DETR	20 %	351 410.83 €	70 282.17 €
Conseil Départemental	**10 %**	**100 000.00 €**	**10 000.00 €**
Sous-total financement public	**30 %**		**80 282.17 €**
Autofinancement			271 128.66 €
Fonds de concours CDA		351 410.83 €	21 166.37 €
RESTE A CHARGE			**249 962.29 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide le plan de financement ci-dessus présenté,
- Charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

N° 2025 - 028 : Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Autorisation pour la consultation de différents établissement bancaires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie, il est nécessaire de consulter différents établissements bancaires.

Vu le projet de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie

Considérant le coût global estimé de l'opération nécessitant un recours à un financement externe,

Considérant qu'il convient de consulter plusieurs établissements bancaires afin d'obtenir les conditions de financement les plus avantageuses pour la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le lancement d'une consultation auprès de divers établissements bancaires en vue de recueillir des propositions de financement concernant les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie,
- De confier à Monsieur le Maire le soin de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette consultation
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à cette démarche, y compris les offres de prêt retenues, sous réserve d'une approbation formelle par le conseil municipal en cas de souscription définitive à un emprunt.

Divers

- Parcelle appartenant à Monsieur BELMON : Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 juillet, les conseillers municipaux proposaient d'acheter environ 100m² de la parcelle de Monsieur Belmon au prix de 20 €/m² afin de pouvoir y créer une « voie douce ». Monsieur le Maire informe que Monsieur Belmon propose la somme de 30€/m². Le conseil municipal, à l'unanimité, fait une contreproposition à 25 €/m².

- Randonnée équestre prévue le 31 août 2025 : Monsieur le Maire explique que suite à l'annulation de la randonnée équestre prévue lors de l'animation « Escapade sur le fleuve Charente » organisée par la CDA de Saintes, une nouvelle date est proposée. Pour sécuriser certains carrefours, il faudrait 4 bénévoles.

- Feu d'artifice : Suite à l'interdiction préfectorale de tirer le feu d'artifice du 13 juillet, le conseil municipal décide de le reporter au 12 septembre, dans les mêmes conditions.

- Fibre : Monsieur le Maire indique qu'en 2026, le cuivre sera retiré. Il indique également que tout le monde sera relié à la fibre avant l'enlèvement du cuivre.

- Déménagement de la mairie prévu le 8 et 9 septembre 2025

- Projet au lieu-dit « Maisonneuve » : les acquéreurs ont retiré leur offre. Le projet et donc caduque.

- Monsieur le Maire indique qu'un feu de maison a eu lieu mercredi 30 juillet au soir. Les habitants ont pu être relogés.

- Monsieur le Maire indique qu'il y a des vols de maison.

La séance est levée à 21 heures 22.
Le secrétaire de séance,
Monsieur Bertrand Margollé

Le Maire,
Stéphane TAILLASSON

MAIRIE DE LE DOUHET (CHARENTE-MARITIME)